

SÉANCE du 10 mai 2022

Date de convocation : 5 mai 2022.

Date d'affichage : 17 mai 2022

Le mardi dix mai deux mille vingt-deux, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué dans la salle du conseil de la mairie de Brix, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal LEBRUMAN, Maire.

Etaient présents : Pascal LEBRUMAN, Sophie BUHOT, Christian VIMONT, Fabienne BRISION, Jacques LECONTE, Danielle ESNAULT, Adeline TEXIER, François RIBET, Thierry LETOUZÉ, Arnaud PINCHON,

Absents excusés : Christophe MARO donne procuration à Christian VIMONT
Rodolphe VEILLARD donne procuration à François RIBET
Philippe VAUTIER

Secrétaire de séance : François RIBET

Approbation du compte rendu du conseil du 23 mars 2022 :

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 24 MARS 2022 ET LE 10 MAI 2022

DECISION DU MAIRE

N° 24- 2022

Achat d'autocollants à apposer sur les panneaux « MAM » et « Bâtiment paramédical »

CONSIDERANT l'obligation de notifier les partenaires financiers d'un projet subventionné,
Vu la proposition de l'entreprise CHERBOURG ENSEIGNES,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n°DEV000066 du 21 mars 2022 de l'entreprise CHERBOURG ENSEIGNES, située au 453 Route Nationale 13 - 50700 BRIX, d'un montant de 81.12 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 25 - 2022

Suppression de branches et reprise de chicots sur certains arbres - parcelles la Croix du Parc

Considérant la nécessité de supprimer des branches gênantes et de reprendre les chicots sur certains arbres,

Vu la proposition de l'entreprise PHIL'ELAGAGE,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Maire accepte de signer le devis du 16 mars 2022 de la société PHIL'ELAGAGE Village de l'Église 50260 LE VALDECIE d'un montant de 480 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 26- 2022

Achat matériel pour l'entretien de véhicules roulants : tracteur

CONSIDERANT la nécessité d'acheter du matériel pour procéder à l'entretien des véhicules roulants notamment le tracteur,

Vu la proposition de l'entreprise MOTIN Frères SAS,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n°3964048 du 21 mars 2022 de l'entreprise MOTIN Frères SAS, située à : VALOGNES 50700 Le Mont Rouge BP 317, d'un montant de 985.45 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 27- 2022

Achat de plantes pour fleurir les jardinières du Bourg

CONSIDERANT la nécessité d'acheter des plantes pour fleurir les jardinières du Bourg,

Vu la consultation n°18-2022,

Vu les deux propositions reçues,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n°DV0129 du 21 mars 2022 de l'entreprise SARL POSTAIRE, située à : Hameau Es Elie 50700 VALOGNES, d'un montant de 660 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 28- 2022

Achat d'une auto laveuse

CONSIDERANT la nécessité d'acheter une auto laveuse

Vu la consultation n°17-2022,

Vu la seule proposition reçue,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n° R0034C1E0X1VRH33 du 25 février 2022 de l'entreprise ORAPI, située à : Z.I Nord-Est Rue Edouard Branly 14102 LISIEUX CEDEX, d'un montant de 2 365.12 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 29- 2022

Stade - Réfection du terrain principal

CONSIDERANT la nécessité d'entretenir le terrain principal du stade,

Vu la consultation n°16-2022,

Vu les deux propositions reçues,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n°DE05803 du 10 mars 2022 de l'entreprise T.S.E, située à : Z.A – 1B La porte des Boscsq 50190 MARCHESIEUX, d'un montant de 4 140 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 30- 2022

Aire de jeux lotissement de la Vienerie : remise en état et aux normes

CONSIDERANT la nécessité de remettre en état et aux normes l'aire de jeux du lotissement La Vienerie,

Vu la proposition du fournisseur des jeux,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n°OD714556 du 5 avril 2022 de l'entreprise SAS LOISIRS AMENAGEMENTS, située à : 18 Z.A L'ANJOUINIÈRE 86370 VIVONNE, d'un montant de 1 638.80€ TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 31- 2022

Maison de l'enfance et de la culture : entretien pompe à chaleur

CONSIDERANT la nécessité d'entretenir la pompe à chaleur située dans la maison de l'enfance et de la culture,

Vu la proposition de l'entreprise Thermiclim,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n°D220627 du 5 avril 2022 de l'entreprise THERMICLIM située à : 10 Rue Charles Delauney Z.A Le Pont 50690 MARTINVEST, d'un montant de 350.40€ TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 32- 2022

Vérification et maintenance des poteaux incendie et des points d'eau naturels

CONSIDERANT la nécessité de faire procéder à l'entretien et aux contrôles techniques des points d'eau incendie (PEI),

Vu la consultation n° 07 – 2022,

Vu la proposition de trois entreprises,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n° DE 00002656 du 23 février 2022 de l'entreprise 2 PA située à : ZI des Touches 140, boulevard Léon Bollée 53 000 LAVAL. Le contrôle débit / pression des poteaux incendie s'élève à 39 € HT l'unité.

Article 2 :

L'option de contrôle des débits des points d'eau naturel est retenue. Le montant s'élève à 86 € HT l'unité.

Article 3 :

La durée de la consultation est de 3 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, 3 mois avant la date anniversaire de notification du marché.

DECISION DU MAIRE

N° 33- 2022

Achat de petit matériel : serrure porte d'entrée du stade

CONSIDERANT la nécessité d'acheter une serrure pour la porte d'entrée du stade,

Vu la proposition de l'entreprise PROLIANS,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis du 14 avril 2022 de l'entreprise PROLIANS, située au ZA Le Lucas BP 306 50120 EQUEURDREVILLE, d'un montant de 80.45 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 34- 2022

Achat de petit matériel : Anti pince doigt

CONSIDERANT la nécessité d'acheter des anti pince doigts,

Vu la proposition de l'entreprise PROLIANS,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis du 21 avril 2022 de l'entreprise PROLIANS, située au ZA Le Lucas BP 306 50120 EQUEURDREVILLE, d'un montant de 219.58 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 35- 2022

Achat de portables et tablettes pour les écoles

CONSIDERANT la politique de soutien de la transformation numérique de l'enseignement,

CONSIDERANT la délibération 7 du 31 août 2021 conventionnant avec la région académique de Normandie pour financer un socle numérique pour l'école de Brix,

Vu la consultation n°3-2022,
Vu les propositions reçues,

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis 2022-MAT-025 du 15/03/2022 de la centrale d'achat de Manche Numérique, située au Zone Delta, 235 rue Joseph Cugnot 50000 Saint Lo, d'un montant de 11 599.24 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 36 – 2022

Environnement Numérique de Travail pour le premier Degré : ENT ONE

Considérant le souhait des enseignants des écoles primaire et maternelle de Brix de renouveler l'accès au portail internet éducatif leur permettant d'accéder via un point d'entrée unique et sécurisé à un bouquet de services numériques en relation avec leurs activités.

Vu la proposition du prestataire Manche Numérique ;

DECIDE

Article 1 :

D'accepter le renouvellement de l'abonnement Environnement numérique de travail (ENT ONE) par la signature du devis 2022-ENT1D-007 du 15/03/2022 de la Société Manche Numérique, 235 rue Joseph Cugnot 50 000 Saint Lo, pour la période du 1/09/2022 au 31/08/2023 d'un montant de 666.79 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 37 – 2022

Logiciel pour la foire

Considérant le souhait de la commune de se doter du logiciel de foire qui a été conçu spécialement pour les villes de foires millénaires de la Manche.

Vu la proposition du prestataire Edenweb ;

DECIDE

Article 1 :

D'accepter la signature du devis SO1683 du 27 04 2022 de la Société Edenweb, 55 bis rue de Rennes-35510 Cesson-Sévigné d'un montant de 4620 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 38 - 2022

Raccordement de la tranche n° 2.1 au réseau d'eau potable - Lotissement la Croix du Parc

Vu les travaux de viabilisation des 13 lots de la Tranche n° 2.1 du lotissement la Croix du Parc,

Vu le devis de la Direction du Cycle de l'eau de la Communauté d'agglomération le Cotentin située Hôtel Atlantique – Boulevard Félix Amiot BP 60250 50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX.

DECIDE

Article 1 :

De signer le devis n° 22-125-CC pour un montant de 2 440.72 € TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 39 – 2022

Remplacement 5 fenêtres et porte d'entrée de la mairie

Considérant la nécessité de remplacer cinq fenêtres ainsi que la porte d'entrée de la mairie,

Vu la consultation n°22-2022 ;

Vu les propositions reçues,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter la signature du devis 02684-17e du 05 05 2022 de la Société AMC FOLLIOU, Avenue Jean Monnet BP 58 50700 Valognes d'un montant de 10 241.05€ TTC.

DECISION DU MAIRE

N° 40 – 2022

Remise en état du dortoir de l'école maternelle

Considérant la nécessité de remettre en état le dortoir de l'école maternelle,

Vu la consultation n°20-2022 ;

Vu les propositions reçues,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter la signature du devis n° DEV10311 du 28 04 2022 de la Société VIGER PEINTURE, 14 Rue de la Graveline ZA Le Pont 50690 MARTINVAST d'un montant de 8 293.88€ TTC.

DELIBERATIONS

1. Vente des deux dernières parcelles cadastrées F 1904 et F 1496 au Pont d'Aumaille

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mettre en vente les deux dernières parcelles issues du legs de Mme DURUEL Marie.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer auprès de l'étude Chantereyne les actes de ventes et tous les documents afférents à ces ventes.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- parcelles cadastrées F 1904 (2508 m²) et F 1496 (3992 m²) au prix de 1 € le m² soit un montant total de 6 500 €. Le service des domaines a rendu son avis le 12 mai 2022.

2. Départ du locataire du logement située au 245 route de Saint Jouvin et arrivée d'un nouveau locataire :

Suite à l'avis de départ du locataire du logement n° 245 route de Saint Jouvin au 30 avril 2022 et au vu d'un état des lieux satisfaisant, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la caution de 365 €.

Le nouveau locataire prend possession des lieux au 1^{er} mai 2022. Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer le bail, à percevoir une caution de 374.50 € et à encaisser un loyer mensuel révisable chaque année en fonction de l'indice INSEE de 374.50 €.

Le bail est établi pour 3 ans. Le loyer a été calculé avec un indice de départ correspondant au 1^{er} trimestre 2022 soit 133.93.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le maire à signer le bail.

3. Départ du locataire du logement 3 rue du Castel

Suite à l'avis de départ du locataire du logement n°3, 14 rue du castel au 30/04/2022 et au vu d'un-état des lieux satisfaisant, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la caution de 323.80 €

4. Garantie d'emprunt HLM pour les 5 loqt croix du parc

Suite à la délibération 1 du 24/11/2020 la garantie est détaillée comme suit :

Vu le contrat de prêt N° 133059 en annexe signé entre la Société HLM DU COTENTIN ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Brix (50) accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 707 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 133059 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 707 000€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

abstentions : 0

5. Tirage au sort des jurés d'assises 2023

Brix : 1 juré

Le maire de la commune de Brix, vu les articles 254 et suivants du code de procédure pénale, vu l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 2022 portant répartition du nombre des jurés entre les communes ou communes regroupées, certifie avoir procédé publiquement au tirage au sort de 3 jurés d'assises inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, constituant la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés.

6. Tarif cantine garderie 2022 / 2023

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs.
Le Conseil Municipal propose les tarifs suivants pour l'année 2022/2023 :

Cantine :

Tarif 4 jours : 57 € (coût moyen 1 repas = 4.10 €)

Tarif 3 jours : 43 € (coût moyen 1 repas = 4.12 €)

Tarif 2 jours : 29 € (coût moyen 1 repas = 4.17 €)

Tarif occasionnel : 5.30 €

Pique-nique : 3.60 €

Tarif adultes (personnel communal et personnel enseignant) : 5.30 €.

Les tarifs sont mensuels et correspondent à la répartition du montant annuel de la cantine par élève sur les 10 mois de l'année scolaire.

Nous rappelons que le forfait choisi en début d'année scolaire est applicable toute l'année. Aucune modification de forfait ne pourra intervenir en cours d'année, sauf en cas d'événement majeur dûment motivé et après avis de la commission scolaire.

Si l'augmentation des matières premières venait à avoir une répercussion sur le coût des repas, c'est la part communale qui l'absorberait.

Garderie :

Tarif : La demi-heure : 1.00 €.

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

7. Vente d'herbes 2022 :

Le Conseil Municipal décide de renouveler les ventes d'herbes aux exploitants suivants :

GAEC des Craps Mesnils.....	687.00 €
M. Loris VALLEE	183.00 €
M. Hubert DUGARDIN	80.00€

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

8. Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public

Il est proposé au conseil de reconduire les redevances pour 3 ans :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que certains champs de foire sont mis à disposition d'exploitant en dehors des périodes auxquelles la commune les utilise. S'agissant du domaine public de la commune, il convient d'établir des conventions d'occupation du domaine public.

Ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De reconduire les conventions pour 3 ans, en les subordonnant aux contraintes liées à la foire et à toute manifestation sportive ou culturelle qui pourrait se dérouler sur ces terrains ;
- de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2022. Le prix sera révisable annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac).

M. VALLEE Loris	353.15 €
EARL MAGNOLIA (représentée par M. J.F. Quoniam)	340.31 €
M. THIEBOT Jean-Baptiste	254.53 €

(Indice Insee des prix à la consommation : Novembre 2021 : 106.82)

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

9. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Orange SA 2022 :

Vu le décret n°97-683 de la loi de réglementation des télécommunications du 30 mai 1997 et le calcul de la redevance due par Orange SA pour les installations existantes sur la commune de Brix, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'émission d'un titre de 1920.88 € pour l'année 2022.

10. Conventions de servitude d'ancrage pour le renouvellement des lampadaires sur les façades du bourg

Par délibération du 28 janvier 2022, le conseil municipal a décidé le remplacement de 7 lampadaires donnant sur la voie publique fixés sur les façades des maisons du bourg, en raison des dégâts qu'ils occasionnent sur les façades (coulures).

Trois de ces lampadaires sont fixés sur des façades appartenant à des particuliers. Il est donc nécessaire d'établir des conventions de servitudes d'ancrage avec les propriétaires concernés.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ces conventions avec les propriétaires.

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

11. Foire Saint Denis 2022 – Indemnités des propriétaires des terrains du champ de foire

Le conseil municipal décide de fixer les indemnités suivantes :

M. BIHEL Pierre (Consorts BIHEL).....	168 €
M. SAILLARD Christian.....	115 €
SCI L'Espérance.....	25€
M. COUSIN Antoine.....	41 €
Mmes LEMARQUAND/DUREL	120 €
répartis en	60 € pour Mme LEMARQUAND Nadine
	60 € pour Mme DUREL Véronique

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

12. Indemnités placiers et encaisseurs foire Saint Denis 2022

Indemnités placiers

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit l'indemnité brute à allouer :

Le samedi + le repas du midi

Placiers responsables	141 € brut.
Placiers	108 € brut.

Le dimanche + le repas du midi

Placiers responsables	141 € brut.
Placiers	108 € brut.

Les placiers seront répartis comme suit :

- de 7 h à 17 h
- de 8 h à 18 h
- de 9 h à 19 h

Indemnités encaisseurs

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit l'indemnité brute à allouer :

Le samedi de 7 h à 17 h + le repas du midi

Encaisseurs	141 € brut.
-------------	-------------

Le dimanche de 7 h à 17 h + le repas du midi

Encaisseurs	141 € brut.
-------------	-------------

Le conseil municipal accepte le montant de ces indemnités.

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

13. Foire Saint Denis 2022 – Service des repas

Le conseil municipal décide de fixer les indemnités suivantes :

Indemnité de service pour repas :

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité brute de 111 € par personne et par jour pour le service lors des repas des 1 et 2 octobre 2022.

Indemnités pour le responsable des repas :

Le conseil municipal décide d'attribuer au responsable des repas de la foire St Denis 2022 une indemnité brute de 555 € pour la préparation, la mise en place des repas de la foire et le nettoyage des locaux.

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

14. Tarifs exposants professionnels de la foire Saint Denis 2022

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Etals divers (sans fourniture d'électricité) pour une profondeur de 5.50 m

Jusqu'à 4 m	35 €
Jusqu'à 6 m	50 €
Jusqu'à 9 m	75 €
Jusqu'à 12 m	100 €
Jusqu'à 16 m	110 €
Jusqu'à 20 m	125 €
Jusqu'à 25 m	130 €
Jusqu'à 30 m	160 €

Au-delà de 30 m : 30 € de plus par 5 mètres supplémentaires.

Vente ou don d'Animaux.....	gratuit
Frites saucisses, kebab	160 €
Frites exclusivement.....	130 €
Food Truck	160 €
Rôtisseurs.....	160 €
Exposition de Matériel agricole	1€30 le m²
Exposition de voitures – Concessionnaires automobiles	1€30 le m²

Tarifs Tentés

Tentes et buvettes (électricité comprise 16 ampères) **1.40 € m²**

Fourniture d'électricité exposants

Les exposants qui voudraient alimenter leur stand en électricité devront en avoir fait la demande en même temps que leur inscription et ce dans la limite des disponibilités en place sur le champ de foire. Un forfait de 15 € sera appliqué pour la fourniture d'électricité (au maximum 16 ampères).

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

15. Tarifs des parkings foire

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Parking visiteurs (Automobiles et camions).....	3 €
Motos	gratuit

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

16. Tarifs de la fête foraine - Foire Saint Denis 2022

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

MANEGES :

- Manèges ronds enfant : 100 €
- Manèges ronds adultes (himalaya, swing...) : 150 €
- Manèges rectangulaires : 10 euros le mètre linéaire avec un minimum de 90 €

STANDS : loterie, tir à la carabine, pêche aux canards, pincés

- 8 euros le mètre linéaire avec un minimum de 70 €

PETITES STRUCTURES : moins de 3 mètres

Forfait de 20 €

Voix pour : 12 Voix contre : 0 abstentions : 0

17. Vide grenier de la foire - Tarif pour le samedi 1^{er} et le dimanche 2 octobre 2022

Le conseil municipal décide d'organiser le vide grenier sur les 2 jours de foire et de changer l'emplacement de celui-ci. Il sera déplacé dans le champ actuel des animations.

Droits de place à la journée : 2 € le mètre linéaire (avec un minimum de 2 mètres linéaires).

QUESTIONS DIVERSES

18. Foire 2022 :

Animations : Le conseil municipal étudie les différentes propositions reçues et vous fera la surprise de les découvrir le jour de la foire.

Gestion des parkings : Nous commençons dès maintenant à recruter des étudiants ou des personnes volontaires. L'association AREH sera également sollicitée.

Communication : Le conseil décide de faire un effort particulier sur la publicité autour de notre foire millénaire.

INFORMATIONS DIVERSES

19. Projet alimentaire territorial :

Le Cotentin et la Baie du Cotentin s'associent pour mettre en place le « Projet Alimentaire Territorial » de manière à développer les circuits de proximité et ainsi de favoriser le principe d'une alimentation locale pour tous.

Ce projet couvrira toute la presqu'île du Cotentin en faisant la promotion de ses savoir-faire (élevage, maraîchage, pêche, culture marine...).

C'est un projet sur le long terme qui traduit une politique volontariste du Cotentin sur un sujet crucial.

20. Point sur les chantiers :

• Salle des associations :

Dans les grands principes, les responsabilités de la maîtrise d'œuvre sont établies. Il reste que les temps de procédure sont extrêmement longs et la reprise des travaux en est d'autant plus retardée, sachant que la maîtrise d'œuvre semble vouloir jouer la montre.

• Lotissement la Croix du Parc tranche 1

Les travaux de finition des chaussées et des aménagements auront lieu aux mois de juin et juillet sous réserve que les surcoûts envisagés par la société Colas ne soient pas démesurés.

• Lotissement la Croix du Parc tranche 2.1

Les travaux de terrassement se terminent fin mai, ce qui permettra le bornage définitif des parcelles avant livraison aux acquéreurs.

•MAM / Bâtiment paramédical

Le bâtiment paramédical ainsi que la MAM souffrent de l'inconséquence de l'entreprise de menuiserie Alu (ALUTIL). C'est une situation très regrettable en regard du professionnalisme des autres intervenants qui font leur maximum pour tenir les délais.

21. Compte rendu des commissions :

• Urbanisme : Commission du 4 mai 2022

P.A	P.C	C.U	D.P	NOM	ADRESSE	OBJET	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis à statuer
	X			FONTENAY ALEXANDRE	7 ROUTE DES BREUILS	AMENAGEMENT COMBLES ET OUVERTURES	X		
	X			LOUIS FABRICE	15 ROUTE DES SABLONS	EXTENSION HABITATION	X		
	X			ETASSE JOEL ET JACQUELINE	55 ROUTE DE L'EAU MARVIE	EXTENSION ET RENOVATION HABITATION	X		
	X			LECOQC OLIVIER ET SEVERINE	3 ROUTE DU MONT FANU	AGRANDISSEMENT D'UN COMMERCE EXISTANT ET CHANGEMENT DE DESTINATION	X		
	MODIF			HEBERT JULIEN	52 RUE DE LA TOUR	MODIFICATION TEINTE ENDUIT GARAGE	X		
			X	CADET GILBERT	2 ROUTE DE ST JOUVIN	DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE	X		
			X	FEREY-DEPIROU DELPHINE	92 ROUTE DE SAINT JOUVIN	BAIE VITREE	X		
			X	COUPPEY ROMAIN	2 RUE DU CASTEL	REMPLACEMENT FENETRES, D'UNE PORTE ET MISE EN PLACE D'UNE POMPE A CHALEUR			X
			X	LAVENANT FLORENCE	177 ROUTE DE LA RADE	POSE DE FENETRES DE TOIT	X		

- **Manifestations :**

Le D' Brix Day aura lieu le vendredi 1^{er} juillet. Les groupes invités pour la soirée sont Rusthead et Mersey Side.

- **PLUi infracommunautaire :**

Une réunion s'est tenue le 28 avril avec le cabinet Territoire + et le service urbanisme du Cotentin. Elle avait pour but de tracer les grandes lignes et orientations du zonage pour l'élaboration du PLUi à Brix. Le compte rendu de ces travaux sera envoyé à la commune sous la forme d'une carte globale qui constituera la base de travail pour le Conseil Municipal.

- **Site internet :**

La dernière commission a permis de répartir les sections à remplir entre chacun des membres de la commission. Ces sections seront également diffusées au reste du conseil municipal pour que chacun complète selon son domaine.

La prochaine commission aura lieu d'ici une quinzaine de jours.

- **Le conseil d'école du 29 mars 2022 :**

Outre les quelques travaux de remise en état de matériel de l'école réclamés par l'équipe enseignante. Le directeur a décliné l'ensemble des programmes éducatifs et de découverte à l'attention des enfants de l'école y compris les programmes affectés par la pandémie (piscine). Il a également été évoqué la souscription de la commune au principe de la transformation numérique de l'enseignement. Ceci permettra de financer l'achat de portables et de tablettes qui viendront compléter l'offre numérique déjà existante à l'école de Brix.

Pour ce qui concerne la tenue de la fête de l'école le vendredi 24 juin au soir, la municipalité tient à rappeler qu'il s'agit là d'une décision du directeur de l'école et éventuellement de l'équipe enseignante et qu'en aucune manière elle n'a été motivée par la juxtaposition de quelque manifestation que ce soit. La municipalité s'est simplement adaptée à la proposition du directeur.

- **Réunion France Service :**

La communauté d'agglomération « le Cotentin » renforce son bouquet de services de proximité proposé aux habitants du territoire en déployant le réseau des « Maisons du Cotentin ». Il existe une maison par pôle de proximité. Ce sera un lieu « ressources » pour un premier niveau d'information sur :

- Toutes les compétences du Cotentin (mobilité-cycle de l'eau-déchets ménagers)
- Les démarches administratives (demande de logement-impôts-carte grise-CAF-MSA-CPAM-Pôle Emploi-poste-retraite-permis de conduire...)
- Animations (atelier numérique...)

Un courrier va être diffusé à tous les citoyens pour expliquer le fonctionnement des maisons et toutes les aides auxquelles ils pourront accéder. Les conseillers France services ou Manche services seront là pour accompagner les citoyens à trouver l'information, accéder aux bons sites créer leur espace mais ne réaliseront pas le dossier final.

22. Embauche de Rémi GALLOT aux services techniques et de Laure BOULY au secrétariat au 1er mai 2022 :

Le conseil municipal leur souhaite la bienvenue.

23. Bilan financier du repas des aînés

Le repas des anciens a été un franc succès et tout le monde était ravi de se retrouver. Le repas nous revient cette année à 36.92 € par personne.

24. Date des prochaines manifestations :

- Vide grenier Familles rurales : le 22 mai 2022
- La Bri'zeuse : le 28 mai 2022
- Randonnée gourmande - la Clé des Champs : le 5 juin 2022
- Le pèlerinage Saint Jouvin : le 6 juin 2022
- La fête de l'école : le 24 juin 2022
- Cirque : le 26 juin 2022
- Le D' BRIX DAY : le 1^{er} juillet 2022
- La course cycliste « la Brionne » : le 10 juillet 2022
- Les 3 jours de Cherbourg : 2, 3, 4 septembre 2022

25. Date des inscriptions à l'école : 16 mai 17 mai 20 mai 21 mai

26. Réaménagement intérieur de la cantine scolaire : il y aura un conseil intermédiaire fin mai pour acter l'appel d'offre de la cantine

27. Remerciements

Prochain conseil municipal : La date sera définie en fonction du résultat d'appel d'offres de la cantine, le conseil aura lieu à 20 h 30.

Ainsi délibéré en séance le 10 mai 2022. Séance levée à 23 h 40